

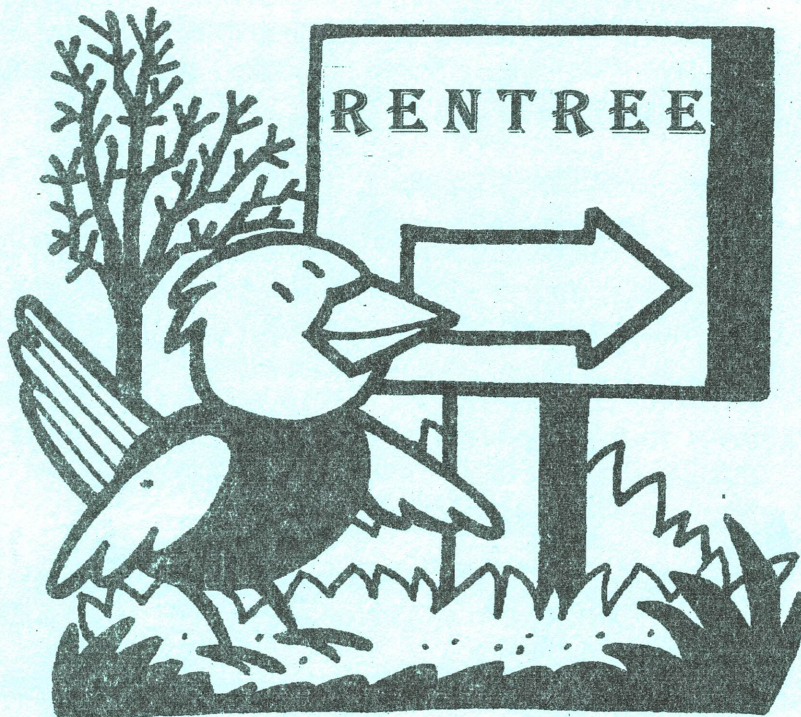
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

SEPTEMBRE 1999 N°380



Importante réunion du Conseil le 09 septembre sous la présidence du Maire et qui a examiné les dossiers suivants inscrits à l'ordre du jour.

Excusés : MM CATHERINE, HIRTZ, THIRIET.

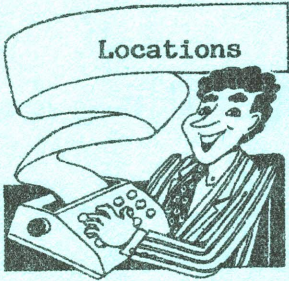
1 Location appartements communaux :

Au départ de M. et Mme Alexis MARCOT et de leur fille pour leur maison en cours de construction rue du Moulin, l'appartement du 11, rue de la Libération sera loué à nouveau. Loyer mensuel : 1.600 F + charges, frais de bail à la charge du locataire.

Mme D. HYPOLITE et M. G. GEORGES sont désignés pour faire l'état des lieux le moment venu et le Maire est autorisé à signer le bail.

Le Conseil complète le bail de location de l'appartement du 1^{er} étage de la Mairie en précisant l'indice de calcul pour l'évolution du montant à régler, cette mention ayant été omise lors de la signature.

Compte tenu des travaux qui viennent d'être réalisés, il fixe à 1.300 F / mois le loyer du 2^{ème} appartement au-dessus de l'école et charge le Maire d'établir un nouveau bail.



2 Chemin de Grandrupt :

Par délibération du 25/03/1999, le Conseil avait décidé de céder pour le franc symbolique l'emprise du Chemin de Grandrupt (2.488 m²) sous réserve que lors des travaux d'aménagement de la zone, la desserte vers l'échangeur de la 2 x 2 voies et RAON soit rétablie. Cette cession avait été faite en faveur du Syndicat du Parc d'Activités. Pour des raisons de procédure juridique, la cession doit être faite à E.P.M.L. (Etablissement Public de la Métropole Lorraine) et non au Syndicat. Le Conseil modifie sa délibération antérieure en conséquence.



3 Station d'épuration :

L'avant projet général d'assainissement de la commune prévoyait outre la réalisation des réseaux, la construction d'une station d'épuration dont le coût avait été estimé à l'origine à 650.000 F puis ultérieurement à 1.200.000 F H.T., honoraires non compris. Une procédure d'appel d'offres sur performances a été mise en œuvre avec le concours de la D.D.E., maître d'œuvre et malgré la large publicité faite, seules 3 Entreprises s'engageant à respecter les exigences de qualité des rejets ont répondu. L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :



* Sté SYMBIO (décantation et 3 filtres sur sable)	1.870.944 F H.T.
* Sté SOAF (système boues activées)	2.186.007 F H.T.
* Sté S.A.D.E. (système boues activées)	2.515.460 F H.T.

Les honoraires et divers ne sont pas compris (15 % environ à ajouter).

Par ailleurs, le difficile problème des boues produites, de leur traitement, de leur transport et leur valorisation selon un plan d'épandage agréé n'était pas réglé.

Dans cette situation, compte tenu des prix proposés pour la construction de la station, la commission d'appel d'offres a prononcé celui-ci non satisfaisant lors de sa réunion le 20/08/1999.

La solution d'un raccordement du réseau sur la station d'épuration de BERTRICHAMPS - RAON a été étudiée techniquement et financièrement par la D.D.E. La conduite de refoulement passerait sur le pont de la Meurthe dans le caniveau technique libéré par la conduite de gaz, franchirait la voie SNCF sous un petit ponceau avant le passage à niveau, passerait par les Noires Terres, suivrait la route nationale 59 jusqu'au sommet du Clairupt, serait connectée alors à la conduite venant de BERTRICHAMPS et acheminant les eaux usées gravitairement vers la station face à la CIMA. Des pompes de refoulement seraient installées en bas du pont. Le coût global de ces travaux est estimé à 1.572.000 F H.T., honoraires compris, soit une moins value de l'ordre de 598.000 F H.T. par rapport à l'offre de prix la moins élevée pour une station autonome.

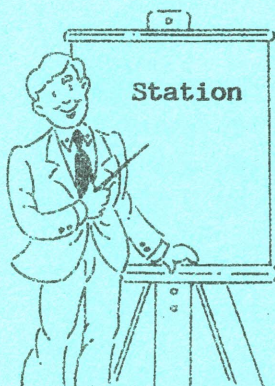
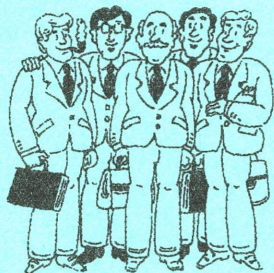
Dans cette situation, dont le coût est certes plus élevé que la prévision mais dans l'impossibilité de trouver des formules fiables, agréées, permettant d'obtenir avec certitude la qualité des rejets exigée (faute de perdre les subventions accordées) le Conseil :

- décide le raccordement du réseau collectif d'assainissement communal (auquel s'ajoutent les habitants de Fagnoux et du Pré de la Scie de la commune de LACHAPELLE) à la station de BERTRICHAMPS - RAON selon les dispositions techniques du projet établi par la D.D.E.,

- accepte le devis de la D.D.E. s'élevant à 1.572.000 F H.T. Dans cette estimation sont compris les honoraires, les frais d'adhésion au Syndicat de gestion de la station BERTRICHAMPS - RAON, la surveillance à distance des pompes de refoulement....,

- sollicite l'adhésion de la commune, en qualité de partenaire, au sein du Syndicat de gestion de la station BERTRICHAMPS - RAON et s'engage à verser le droit d'adhésion fixé à 124.745 F H.T., les redevances à verser ultérieurement pour le traitement des eaux et la valorisation des boues étant déterminées en fonction du volume des eaux usées traitées,

- sollicite de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, du Conseil Général et de l'Europe (fonds Vb) la modification de la convention et l'inscription de la somme de 1.572.000 F en lieu et place de celle initialement prévue pour cette tranche de travaux,



- sollicite de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, du Conseil Général et de l'Europe une subvention aussi élevée que possible,

- demande à la D.D.E., maître d'œuvre, de constituer les dossiers de demande de subvention et d'appel d'offres,

- autorise le Maire à organiser l'appel d'offres utile, en liaison avec la D.D.E. et à signer tous documents à cet effet, dès que les divers accords auront été obtenus,

- rappelle sa volonté de réaliser ces travaux au titre de la tranche 1999 et de respecter le planning prévu, à savoir dernière tranche en 2000,

- charge le Maire de revoir les termes de la convention passée avec la commune de LACHAPELLE compte tenu de la décision de ne pas construire une station d'épuration autonome mais de se raccorder avec celle de BERTRICHAMPS - RAON,

- charge le Maire d'établir un projet de convention à négocier avec la commune de BERTRICHAMPS qui accepte le passage de la canalisation de refoulement sur son territoire. Le Maire remercie très sincèrement la Municipalité bertrichampoise qui a spontanément accepté ce passage.

Ces deux conventions devront être approuvées par les Conseils Municipaux concernés outre celui de THIAVILLE.

- charge le Maire de rédiger la convention utile avec la S.N.C.F. pour le passage de la canalisation sous la voie ferrée moyennant paiement par la commune d'une redevance de 1.450 F T.T.C. par an environ.

- charge le Maire du montage financier de l'opération et d'organiser le moment venu la mise en concurrence des organismes de prêt en vue d'un emprunt et d'un prêt relais pour la T.V.A., afin de financer la part non couverte par les subventions.

4 Boues de station d'épuration :

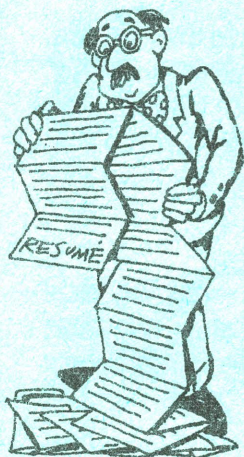
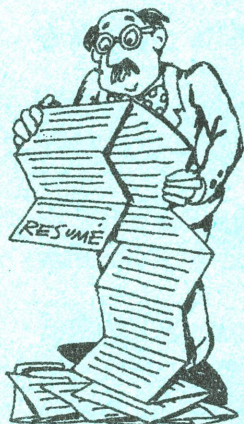
Dans l'éventualité d'une station d'épuration communale et compte tenu des délais d'étude et d'enquête utile, il convenait de prévoir le devenir des boues produites. A cet effet, un appel d'offres a été organisé et la Sté T.V.D. a été chargée d'une étude en 2 parties, avec financement à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse :

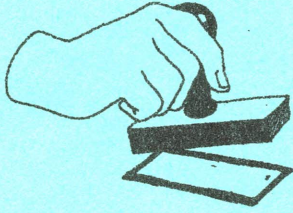
- 1^{ère} partie : connaître la qualité des boues et déterminer si celles-ci sont valorisables en agriculture,

- 2^{ème} partie : trouver des terres agricoles et établir un plan d'épandage suffisant, répondant aux normes.

La 1^{ère} partie de l'étude conclut à la possibilité de valoriser en agriculture nos boues.

La décision de se raccorder à la station de RAON - BERTRICHAMPS change la donne. En effet, le Syndicat dispose d'un



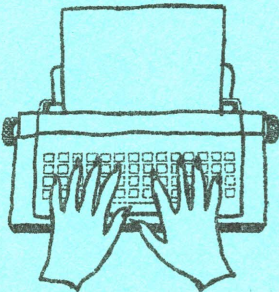


plan d'épandage largement dimensionné et le Responsable de la Mission de Recyclage Agricole des Déchets de la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle, indique par courrier du 30/08/1999 qu'il est inutile pour la commune de réaliser l'étude prévue, pour réaliser un plan d'épandage, celui du Syndicat RAON - BERTRICHAMPS étant suffisant pour absorber l'augmentation de production,"

En conséquence, le Conseil décide de ne pas réaliser cette étude mais précise cependant que cette position pourrait être revue si, à l'avenir, par hypothèse, les agriculteurs qui épandent actuellement les boues du Syndicat décidaient de réduire les superficies mises à dispositions.

5 Assainissement : Honoraires D.D.E. :

Le Conseil sollicite le concours de la D.D.E. Subdivision de LUNEVILLE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de raccordement à la station d'épuration de RAON - BERTRICHAMPS. Taux : 7,93 % soit 124.659,60 F H.T.



6 Ecole :

L'aide communale de 220 F par élève versée à la coopérative scolaire pour l'année 1998/1999 a été calculée sur 63 élèves. Or l'effectif était de 68. Un complément de 1.100 F (5 x 220 F) est donc à verser. Le Conseil décide ce versement et précise que, pour l'avenir, c'est l'effectif inscrit à la rentrée de janvier de chaque année qui déterminera la somme à verser, sans réajustement ultérieur.

7 Droit de préemption :

Les élus décident de ne pas exercer leur droit de préemption sur une maison de la rue du Général Paradis. Dans cette rue, il est rappelé que la circulation et le stationnement des engins de plus de 3 t 5 sont interdits en permanence toute l'année (Application du règlement intérieur de lotissement et de l'arrêté municipal en découlant).



8 Ligne de crédit :

Le Conseil sollicite la reconduction pour une année supplémentaire (1999/2000) le contrat passé avec la Caisse Locale du CREDIT AGRICOLE de BACCARAT concernant l'ouverture d'une ligne de crédit de 700.000 F.

9 Budget eau :

Le Conseil décide d'affecter le reliquat de 7.000 F du programme 902 ainsi :

- 5.300 F pour l'extension du réseau d'eau Chemin de Grandrupt,
- 1.700 F pour dépenses d'investissement imprévues.



10 Affouages :

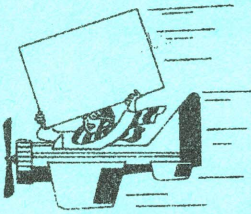
Le reliquat 99 sera vendu à l'amiable en un ou plusieurs lots. Le Maire, assisté de la Commission des Forêt, est chargé de trouver les acquéreurs et de régler les modalités pratiques.



11 Vente des coupes :

La vente des coupes sur pieds aura lieu à LUNEVILLE le 20 septembre 1999 à 08h30. Le Conseil autorise cette vente et charge ONF d'y procéder.

Les arbres marqués sont situés parcelle 3 (1.086 m³), parcelles 9, 18 et 24 (651 m³) et parcelles 21,22 et 26 (462 m³).



12 Journée "Découvrez THIAVILLE votre commune" :

Le Conseil organise le samedi 23 octobre 1999 une opération "Découvrez THIAVILLE votre commune" en faveur des habitants mais nos voisins de LACHAPELLE, RAON, BERTRICHAMPS seront les bienvenus eux aussi.

Voir article spécifique un peu plus loin.

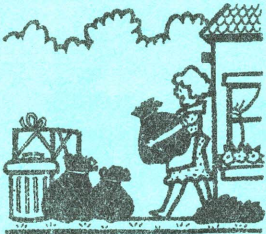
Séance levée à 00h30.

LE BONHEUR GENEREUX



A l'occasion du mariage de Mademoiselle Ester WEBER avec Monsieur Laurent JOANNARD, célébré à PHALSBOURG le 07 août 1999, la quête a produit la somme de 790 Francs en faveur du Comité de Soutien Romain. Avec nos vifs remerciements, nous présentons tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux et nos félicitations aux parents.

RAMASSAGE DES MONSTRES



La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu :

le vendredi 22 octobre

Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.

O.P.A.H.

O.

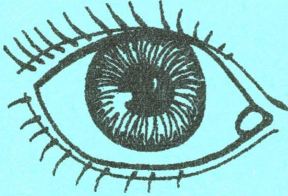
P.

A.

H.

A titre de rappel, nous vous signalons que les permanences de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ont lieu désormais uniquement au Centre Local pour l'Emploi à BACCARAT - 11 bis, rue du Moulin - les vendredis de 14h00 à 15h00.

CLIN D'OEIL



- * Un homme pénètre dans un asile d'aliénés et lance :
- "Oh, mais dites donc, il y a un monde fou là dedans !"
- * Mon frère est borgne, manchot et cul de jatte et il n'a même pas été réformé. On lui a fait faire son service aux Invalides.
- * Mon frère s'est marié. Le lendemain de sa nuit de noces, sa femme lui apporta le café au lit. Il but et s'exclama :
- "Pouah ! Tu ne sais pas faire le café non plus ?"
- * Que t'arrive t'il ? Pourquoi pleures-tu ?
- Mon mari vient de mourir ...
- Et de quoi ?
- D'un rhume...
- Ben alors, c'est pas grave !

LA VIE DU VILLAGE



Naissance :

Le 29 août 1999 est né à SAINT DIE Aurélien DURAND, fils de Monsieur et Madame Alain DURAND domiciliés 20 bis, rue de Fagnoux. Nos félicitations aux parents.



Décès :

Le 1^{er} septembre 1999 est décédé à SAINT DIE Monsieur Georges CUNY. Il avait 75 ans et était domicilié 35, rue de Fagnoux. Il avait été conseiller municipal pendant 12 années et pendant 26 ans il avait été au service de tous comme Sapeur Pompier. Il était Sergent Chef Honoraire. C'est une figure sympathiquement connue et appréciée de tous qui disparaît et nous présentons à sa famille dans la peine nos condoléances sincères.



Nouveaux habitants :

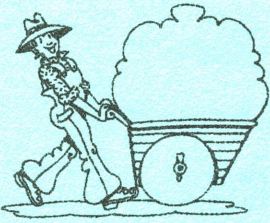
Monsieur et Madame Cyril ARBILLOT ont emménagé au 9, rue de Bellevue. Nous leurs souhaitons la bienvenue parmi nous.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



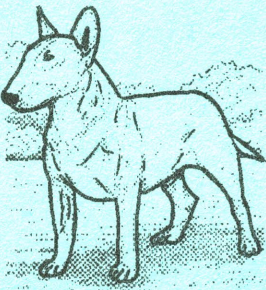
09 oct.	Bal d'automne	Assoc. Familiale	Foyer Rural	Thiaville
22 oct.	Concert Raonnaise	Comité des Fêtes	Eglise	Thiaville
23 oct.	Journée Patrimoine	Municipalité		Thiaville
30 oct.	Halloween	Foyer Rural		Lachapelle

DECHARGE MUNICIPALE



Nous vous informons que la décharge municipale sera fermée en permanence à compter du samedi 13 novembre 1999 à 11h30 et jusqu'à fin mars 2000. La date de réouverture sera publiée en temps utile. Si néanmoins des déchets verts étaient à déposer, saisir la Mairie du problème afin qu'une solution soit recherchée, 48 heures au préalable (hors week-end).

ANIMAUX DANGEREUX



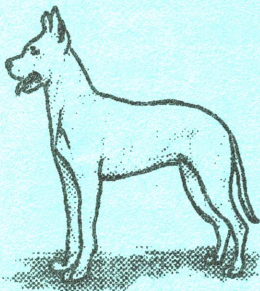
Une circulaire de la Préfecture de Meurthe et Moselle concernant la détention d'animaux dangereux a été transmise aux mairies. Celle-ci concerne les propriétaires et détenteurs des seuls chiens énumérés par l'arrêté ministériel du 27 avril 1999 paru au Journal Officiel du 30 avril 1999, à savoir :

A) CHIENS D'ATTAQUE (1^{ère} catégorie) :

1) Pit-Bull : chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Staffordshire Terrier, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

2) Boerbulls : chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Mastiff, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

3) Tosa : chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Tosa, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche.



B) CHIENS DE GARDE OU DE DEFENSE (2^{ème} catégorie) :

1) Chiens de race Staffordshire Terrier

2) Chiens de race Américain Staffordshire Terrier

3) Chiens de race Rottweiler

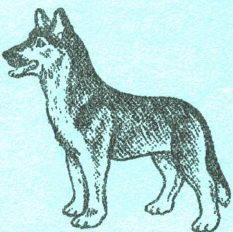
4) Chiens de race Tosa

5) Chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

L'acquisition, la cession, l'importation ou l'introduction sur le territoire des chiens de 1^{ère} catégorie sont désormais formellement interdites (délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 100.000 F d'amende) ;

L'accès des chiens de 1^{ère} catégorie aux transports en commun, aux lieux publics et aux locaux ouverts au public, leur stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs sont interdits ;

Dans ces mêmes lieux, les chiens de la 2^{ème} catégorie doivent être tenus en laisse par une personne majeure, et muselés ;



Les chiens des 2 catégories doivent être tenus en laisse par un majeur et muselés sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs, pour les chiens de la 1^{ère} catégorie seule la circulation étant autorisée.

Ne peuvent détenir des chiens de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} catégorie :

- les mineurs,
- les majeurs en tutelle,
- les personnes condamnées pour un délit inscrit au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- les personnes auxquelles la garde d'un animal a été retirée sur le fondement de l'article 211 du Code Rural,

L'inobservation de ces dispositions constitue un délit puni de 3 mois d'emprisonnement et de 25.000 F d'amende.

A noter que les propriétaires des chiens dangereux devront déclarer leur animal auprès de vos services. Pour obtenir un récépissé de cette déclaration, ils devront vous présenter :

- un certificat de vaccination antirabique,
- un certificat d'identification du chien,
- une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur,
- pour les chiens de 1^{ère} catégorie, et à compter du 06 janvier 2000, un certificat vétérinaire attestant de la stérilisation de l'animal.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART



FOYER RURAL : Reprise de la gymnastique d'entretien

Les séances de gymnastique d'entretien pour adultes, animé par Madame Christine LETZ, reprendront le mardi 14 septembre de 18h30 à 19h30 à la Salle du Foyer Rural de THIAVILLE.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme HYPOLITE Danièle.

Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

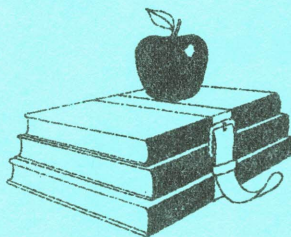
CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 1999/2000

<u>Toussaint</u> :	du vendredi 29 octobre 1999 après la classe au lundi 08 novembre 1999 au matin
<u>Noël</u> :	du vendredi 17 décembre 1999 après la classe au lundi 03 janvier 2000 au matin
<u>Hiver</u> :	du vendredi 18 février 2000 après la classe au lundi 06 mars 2000 au matin
<u>Printemps</u> :	du vendredi 14 avril 2000 après la classe au mardi 02 mai 2000 au matin
<u>Congés de Pentecôte</u> :	du vendredi 09 juin 2000 après la classe au mardi 12 juin 2000 au matin
<u>Grandes vacances</u> :	le samedi 1 ^{er} juillet 2000 après la classe

SAMEDIS LIBERES (premier trimestre) :

- le 18 septembre 1999
- le 09 octobre 1999
- le 27 novembre 1999

Date probable du marché de Noël :	vendredi 10 décembre 1999
Date probable du défilé carnavalesque :	samedi 25 mars (s'il n'est pas libéré)
Date probable de la kermesse :	samedi 25 juin (s'il n'est pas libéré)



Samedi 23 octobre 1999

Journée ' 'Découvrez Thiaville votre Commune' '

La Municipalité organise une journée "Découverte de THIAVILLE" en faveur des habitants mais aussi de nos voisins, selon le programme suivant :

* Le matin :

09h45 : Rendez-vous devant la Mairie. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable. Vous choisissez la visite qui vous intéresse. Nous vous proposons :

. Réseau d'eau :

Captage source Piton, station de neutralisation, de stérilisation, de surpression.

Réservoirs et salle des vannes

. Atelier communal et Sapeurs Pompiers :

Locaux, matériels, aménagements divers...

. Eglise - Salle Saint Joseph :

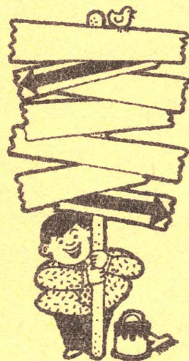
Horloge, cloches, dessus de la nef, sacristie, chaufferie, nouvelle salle St Joseph...

. Mairie, Foyer Rural, Canal Myrtille :

Secrétariat, bureau du Maire, des Adjointes, salle du Conseil, réfectoire, dépendances, salle du Foyer Rural (bar, cuisine, vestiaires...)

Visite du studio de CANAL MYRTILLE.

11h30 : Retour de tous les groupes salle du Foyer Rural où nous vous demandons de sélectionner les 10 meilleures photographies de THIAVILLE en vue de réaliser, en 2000, une série de cartes postales. Ensemble, nous lèverons alors le pot de l'amitié pour clôturer la matinée.



* L'après midi :

14h00 : Rendez-vous devant la Mairie. Mêmes groupes que le matin, avec en plus :



. Ecole, Annexe du Foyer, Vestiaires Foot :
Salles de classe, préau, garderie cantine,
Bibliothèque Centre de Documentation (B.C.D.),
maternelle, locaux de l'Annexe du Foyer Rural,
nouveau bâtiment vestiaires foot.

16h00 : environ. Tous les groupes se retrouvent au Foyer Rural pour la sélection de photos et le verre de l'amitié

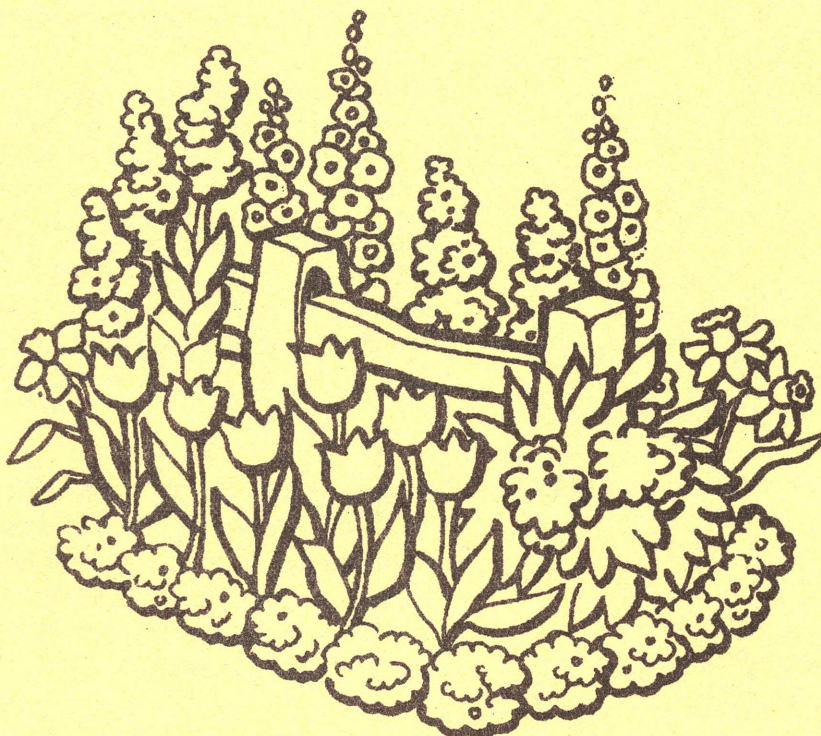
Vous pouvez faire une visite le matin et une autre l'après midi.
L'encadrement sera assuré par le Maire, les Adjointes, les Conseillers Municipaux et le personnel communal.



Venez nombreux.....

C'est gratuit !

Une journée "découverte de la forêt communale" (y compris sentiers pédestres balisés, sentier botanique, parcours de santé, etc...) sera organisée en 2000. Nous en reparlerons le moment venu.



N°1

MICRO-ONDES

Le Journal de la Radio

N
O
U
V
E
A
U
X

P
R
O
G
R
A
M
M
E
S

Découvrez sur «RCM» 97.6 FM, les nouveaux programmes à partir du 6 septembre !

« A Vos casseroles ! » avec Laurent et Béa reprendra le mardi à 10 h 00. Une émission culinaire !

Le Mercredi « **TURBO +** » avec Rémi et Bernard qui ont essayé pour vous les voitures des Concessionnaires de la région..

Martial 12 ans ! Change d'horaire, désormais vous le retrouverez le mercredi de 13 H à 14 H, il vous proposera une émission de variétés.

Thierry DE KERSSAUZON vous donne lui rendez-vous du lundi au vendredi de 11 H à 13 H avec des invités, des chroniques, des infos et des cadeaux....

C'est nouveau ! C'est «**Bienvenue chez Vous !** ».

Elodie et Bérengère vous feront vivre une émission de variétés le mercredi de 20 H à 22 H.

LE **HIT «RCM»** présenté par Célia : le classement de vos chanteurs, chanteuses préférés. Avec des entrées en Discothèque à gagner ! Rendez-vous chaque samedi de 15 H à 17 H.

Le Vendredi nouveau rendez-vous avec **Michaël** qui vous parlera des stars de la chanson : 20 H à 21 H.

Pas de changement pour «**Les numéros d'urgences**» de Béa toujours le samedi à 9 H 30.

« RCM » met en place une nouvelle rubrique qui sera diffusée dans l'émission « Bonjour chez Vous ! ». Vous avez une petite annonce à passer (vous vendez, vous louez...). Déposez vos annonces dans la boîte aux lettres d'RCM (2 Rue Pierre Pierron). Les petites annonces sont gratuites pour les habitants de Thiaville et de Lachapelle.

2 nouvelles émissions feront leur apparition vers le mois d'octobre, une émission sur la musique classique et une émission d'accordéon.

Besoin d'un renseignement ? D'un conseil ? Du programme d'RCM ?

03.83.71.42.08

Formalités Administratives

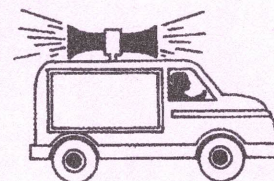
PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	INDICATIONS PIECES A FOURNIR	COUT	OBSERVATIONS
EXTRAIT D'ACTE De naissance De mariage De décès Bulletin de décès	MAIRIE DU LIEU De naissance De mariage De décès De décès ou Mairie de domicile	Date de naissance, nom et prénoms Date du mariage, nom, prénoms des époux Date du décès, nom et prénom Idem ou livret de famille	Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée, et adressée lors de toute demande écrite
Fiche d'Etat Civil	Dans toutes les Mairies	Livret de famille et Carte d'identité	Gratuit	Peut Valoir : - certificat de célibat - certificat de vie - fiche de nationalité - fiche de non-divorce - fiche de non-remariage Certains organismes sont habilités à délivrer des fiches d'Etat-Civil pour les besoins de leurs propres services.
Copie Conforme	Dans toutes les Mairies et tous les commissariats	Copie + original	Gratuit	
Légalisation de signature	Toutes les Mairies	Pièce à légaliser	Gratuit	Signer devant l'agent communal
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Dossier en vue de mariage	Gratuit	En cas de perte de livret, s'adresser à la Mairie du lieu de mariage, avec un certificat de perte (commissariat).
Certificat de vaccination	Mairie du domicile	Certificats originaux ou carnet de santé	Gratuit	
Certificat de domicile	Mairie du domicile ou commissariat	Justificatifs divers (quittances loyers, EDF...)	Gratuit	
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Livret de famille - Carte d'identité - justification de domicile	Gratuit	Avoir 18 ans au plus tard le 28 février de l'année suivante. Etre de nationalité française.
Carte d'identité	Police municipale	2 photos, Extrait d'acte de naissance, 2 justificatifs du domicile de - de 3 mois.	Gratuit	Présence obligatoire du demandeur, ainsi que celle d'un parent assurant la garde pour mineur. Valable 10 ans.
Passeport	Police Municipale	Fiche d'Etat civil, carte d'identité, 2 photos	400 F	Valable 5 ans à l'étranger et 10 ans sur le territoire français en guise de carte d'identité.
Autorisation de sortie de territoire	Police Municipale	Carte d'identité en cours de validité	Gratuit	Nécessaire seulement pour les mineurs
Certificat de nationalité française	Tribunal d'instance dont dépend le domicile	Livret de famille, ampliation du décret de naturalisation	Gratuit	
Extrait du casier judiciaire	Casier judiciaire National 107 rue du Landreau 44 079 Nantes cedex	Fiche d'état civil Enveloppe timbrée libellé à ses noms et adresse	Gratuit	Pour les personnes nées à l'étranger, s'adresser à Nantes, au ministère des affaires étrangères, Etat civil 11 rue de la maison blanche 44 035 Nantes cedex

FETES ET MANIFESTATIONS 1999/2000

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Dates	Motifs	Organisateur	Salle
Samedi 09 octobre 1999	Bal d'automne	Association Familiale	Foyer Rural
Vendredi 22 octobre 1999	Concert de la Musique Raonnaise	Comité des Fêtes	Eglise
Samedi 23 octobre 1999	Journée du Patrimoine Concours de Cartes postales	Municipalité	Locaux communaux Réservoirs
Un mercredi d'octobre (à définir)	Concours de belote	Association Familiale Club de l'Amitié	
Jeudi 11 novembre 1999	Cérémonies Souvenir Expo. "Les pollutions industrielles"	Municipalité + A.S.V.P.P.	Foyer Rural
Dimanche 14 novembre 1999	Repas choucroute	Foyer Rural	Foyer Rural
Dimanche 21 novembre 1999	Bourse aux jouets	Comité des Fêtes	Foyer Rural
Dimanche 21 novembre 1999	Repas Ste Cécile	Chorale	Extérieur
Samedi 27 novembre 1999	Repas moules - frites	Radio Canal Myrtille	Foyer Rural
Samedi 04 décembre 1999	Char de St Nicolas	Association Familiale	Place de la Mairie
Vendredi 10 décembre 1999	Marché de Noël	Ecole	Place de la Mairie
Samedi 11 décembre 1999	Sainte Barbe	Amicale des Sapeurs Pompiers	Foyer Rural
Samedi 18 décembre 1999	Assemblée Générale	A.S.V.P.P.	Annexe du Foyer Rural
Dimanche 19 décembre 1999	Noël des Enfants	Association Familiale	Foyer Rural
Vendredi 31 décembre 1999	Repas St Sylvestre	Jeunesse Loisirs	Foyer Rural
Jeudi 06 janvier 2000	Repas Club de l'Amitié	Association Familiale Club de l'Amitié	Foyer Rural
Samedi 15 janvier 2000	Vœux du Maire	Municipalité	Foyer Rural

Dates	Motifs	Organisateur	Salle
Vendredi 28 janvier 2000	Assemblée Générale	Radio Canal Myrtille	Annexe du Foyer Rural
Dimanche 30 janvier 2000	Thème 2000	Association Familiale	Foyer Rural
Samedi 25 mars 2000 (date à confirmer)	Défilé du Carnaval		
Dimanche 02 avril 2000	Repas des Aînés	Association Familiale	Foyer Rural
Samedi 08 avril 2000	Repas associatif	Tennis de Table	Foyer Rural
Du 15 au 30 avril 2000	C.L.S.H. (Ruche)	Jeunesse Loisirs	Annexe du Foyer Rural
Dimanche 30 avril 2000	Bal du Muguet	Association Familiale	Foyer Rural
Dimanche 14 mai 2000	Vide Greniers	Comité des Fêtes	Rues du village
Dimanche 04 juin 2000	Tournoi de Foot	Section Football	Terrain de Foot
Dimanche 18 juin 2000	Fête de la Musique	Radio Canal Myrtille	Place de la Mairie
Samedi 24 juin 2000 (date à confirmer)	Kermesse de l'école	Ecole	Cour de l'école
Dimanche 25 juin 2000	Journée Récompenses des sportifs	Municipalité	Foyer Rural
Du 1 ^{er} au 30 juillet 2000	C.L.S.H. (Ruche)	Jeunesse Loisirs	Annexe du Foyer Rural
Dimanche 06 août 2000	Fête Patronale	Association Familiale	Place de la Mairie
Lundi 07 août 2000	Danse du Coq	Association Familiale Club de l'Amitié	Foyer Rural
Dimanche 20 août 2000	Fête de la Pierre Plate (Roche Perry)	Comité des Fêtes	Pierre Plate



FETES ET MANIFESTATIONS 1999/2000

COMMUNE DE LACHAPELLE

Dates	Motifs	Organisateur	Salle
Samedi 30 octobre 1999	Halloween	Foyer Rural	Rues du village
Samedi 13 novembre 1999	Loto	Foyer Rural	Maison Pour Tous
Lundi 06 décembre 1999	Char de la St Nicolas	Foyer Rural	Rues du village
Mercredi 15 décembre 1999	Arbre de Noël	Foyer Rural	Maison Pour Tous
Samedi 19 février 2000	Soirée théâtre	Foyer Rural	Maison Pour Tous
Lundi 08 mai 2000	Cérémonies du Souvenir	Municipalité	
Dimanche 21 mai 2000 (date à confirmer)	Randonnée pédestre	Foyer Rural	
Vendredi 14 juillet 2000	Fête Nationale	Foyer Rural Comité des Fêtes	
Samedi 19 août 2000	Concours de pétanque	Foyer Rural Comité des Fêtes	

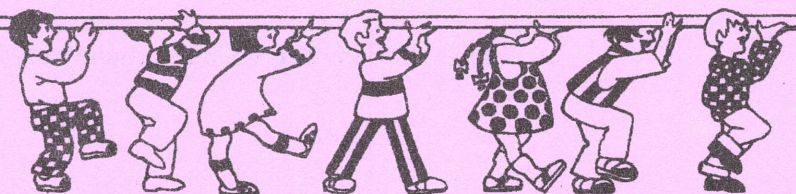
Activités

Activités

Activités

Activités

Activités



ACTIVITES REGULIERES

SECTION MARCHÉ :

Départ : 14h00 de l'emplacement prévu selon le circuit.

Les jeudis :

30 septembre 1999	10 février 2000
14 octobre 1999	24 février 2000
28 octobre 1999	09 mars 2000
25 novembre 1999	23 mars 2000
09 décembre 1999	06 avril 2000
13 janvier 2000	20 avril 2000
27 janvier 2000	

CLUB DE L'AMITIE :

Annexe du Foyer Rural

Les jeudis de 14h00 à 18h00

23 septembre 1999	03 février 2000
07 octobre 1999	17 février 2000
21 octobre 1999	02 mars 2000
04 novembre 1999	16 mars 2000
18 novembre 1999	30 mars 2000
02 décembre 1999	13 avril 2000
16 décembre 1999	27 avril 2000
20 janvier 2000	

P.S. : Exceptionnellement la réunion du 27 avril 2000 se fera au Foyer Rural

ATELIER CREATION :

Annexe du Foyer Rural.

Tous les jeudis de 20h30 à 22h30.

N.B. : Pas d'activité les jeudis 11 novembre 1999, 23 décembre 1999, 30 décembre 1999 et 1^{er} juin 2000,

Les 20 et 27 avril 2000, l'activité se déroulera (pendant la ruche) à la Maison pour Tous de LACHAPELLE.

GYMNASTIQUE FEMININE :

Foyer Rural.

Tous les mardis de 18h30 à 19h30.

ACTIVITES REGULIERES

ECOLE DE MUSIQUE :

Annexe du Foyer Rural.

Tous les lundis de 16h30 à 20h30.

N.B. : Pas d'activité le lundi 1^{er} novembre → reportée au jeudi 04 novembre 1999.
Pas d'activité les lundi 20 décembre 1999, 27 décembre 1999, 03 janvier 2000, 10 janvier 2000, 17 avril 2000, 24 avril 2000, 1^{er} mai 2000, 08 mai 2000 et 12 mai 2000.

DANSE JEUNES :

Foyer Rural ou Annexe du Foyer Rural.

Tous les mardis et samedis de 14h00 à 16h00.

Date où l'activité danse se déroulera à l'Annexe du Foyer Rural :

Samedi 09 octobre 99	Samedi 04 décembre 99
Samedi 16 octobre 99	Samedi 11 décembre 99
Samedi 23 octobre 99	Samedi 15 janvier 2000
Mercredi 10 novembre 99	Samedi 1 ^{er} avril 2000
Samedi 20 novembre 99	Samedi 08 avril 2000
Samedi 27 novembre 99	Samedi 13 mai 2000

ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS :

Annexe ou Salle Saint Joseph.

Tous les mercredis après midi.

N.B. : Pas d'activité les mercredi 22 décembre 1999, 29 décembre 1999, 23 février 2000, 1^{er} mars 2000.

PERSONNES RESPONSABLES DES ACTIVITES REGULIERES

Section marche :	Paul GEORGE	Tél. :	03.83.71.43.49
	Bernadette GEORGES	Tél. :	03.83.71.43.79
Club de l'Amitié :	Ginette COUTRET	Tél. :	03.83.71.42.13
	Yvette BENOIT	Tél. :	03.83.71.42.26
Atelier de Création :	Marie Claude DUPONT	Tél. :	03.83.71.43.91
Gym féminine :	Danièle HYPOLITE	Tél. :	03.83.71.40.83
Football :	Gérard GEORGES	Tél. :	L.R.
Tennis de Table :	Christophe COSSIN	Tél. :	03.29.41.57.77
Ecole de Musique :	Nadine POIREL	Tél. :	03.83.71.71.90
Danse Jeunes :	Evelyne GEORGES	Tél. :	03.83.71.42.58
A.C.E. :	Michèle DIVOUX	Tél. :	03.83.71.41.23
Chorale :	Geneviève HIRTZ	Tél. :	03.83.71.42.21
	Denise EGUETHER	Tél. :	03.83.71.42.25
	Jeanne NITKOWSKI	Tél. :	03.83.71.41.05

SAISON FOOTBALL 1999 - 2000

- 1) Aller : 12 septembre 1999
Retour : 28 mai 2000
BERTRICHAMPS B - THIAVILLE
- 2) Aller : 26 septembre 1999
Retour : 12 mars 2000
THIAVILLE EXEMPT
- 3) Aller : 03 octobre 1999
Retour : 19 mars 2000
THIAVILLE - REHAINVILLER B
- 4) Aller : 17 octobre 1999
Retour : 26 mars 2000
BADONVILLER B - THIAVILLE
- 5) Aller : 24 octobre 1999
Retour : 09 avril 2000
THIAVILLE - SAINT CLEMENT
- 6) Aller : 31 octobre 1999
Retour : 16 avril 2000
MONT SUR MEURTHER - THIAVILLE
- 7) Aller : 14 novembre 1999
Retour : 30 avril 2000
THIAVILLE - BACHAMOISE B
- 8) Aller : 21 novembre 1999
Retour : 07 mai 2000
MAGNIERE - THIAVILLE
- 9) Aller : 05 décembre 1999
Retour : 21 mai 2000
THIAVILLE - VAL ET CHATILLON

COUPE DE LORRAINE :

1^{er} tour le 29 août 1999
THIAVILLE - BERTRICHAMPS

Aujourd'hui : **THIAVILLE APRES 1789**
LE FOUR A PLATRE DE FAGNOUSET

Four à plâtre permanent du Sr HALTER Jean à THIAVILLE autorisé par arrêté du 23 août 1837.

Préfecture du Département de la Meurthe,
Le Préfet de la Meurthe,

Vu la pétition du Sr Jean HALTER, meunier à RAON L'ETAPE, tendant à obtenir l'autorisation de construire un four à plâtre près d'une usine qu'il possède sur le territoire de THIAVILLE, royales du 14 janvier 1815 et du 29 juillet 1818,

Vu le décret du 15 octobre 1810 et mes ordonnances

Vu le procès-verbal de l'information de commodo incommodo faite par le Maire de THIAVILLE,

Vu les renseignements donnés par les agents forestiers.

Considérant que l'établissement dont s'agit n'a donné lieu à aucune opposition et qu'il est, au contraire, considéré comme devant être avantageux à la contrée, considérant aussi qu'il est à la distance voulue des forêts.

Après avoir pris l'avis du sous-préfet de Lunéville.

Arrête

Article 1^{er} : Le Pétitionnaire est autorisé à établir un four à plâtre permanent sur le territoire de la commune de Thiaville auprès du moulin dit de Fagnouset.

Article 2 : Il se conformera à toutes les mesures de précaution qui pourront lui être prescrites par la suite dans l'intérêt de la sûreté et de la santé publique.

Article 3 : Faute de se conformer tant au présent arrêté qu'à ce qui pourrait lui être ultérieurement ordonné, il en sera dressé procès-verbal par le Maire ou l'Adjoint de Thiaville, pour être poursuivi conformément aux dispositions du 15^{ème} paragraphe de l'ordre du Code Pénal.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée au Sous Préfet de Lunéville pour en assurer l'exécution.

Nancy, le 23 août 1837
Signé L. Arnault.

A cette époque, de nombreux fours à chaux et à plâtre se construisirent dans la région : Azérailles (1841), Baccarat (1851 - four à chaux en 1837), Domèvre sur Vezouze (1843), Vacqueville (1846), Lunéville (1825).

Aujourd'hui : **LA FIN DE LA COMMUNAUTE DE FAGNOUX**

L'Assemblée Nationale Constituante décide une nouvelle division de la France en départements, districts, cantons et communes.

Les décrets organisant cette nouvelle division administrative accordent aux Communautés de plus de 40 feux le droit d'avoir une Municipalité séparée.

Thiaville d'après les cahiers de doléances a 70 feux, La Chapelle 42 feux et Fagnoux 11 feux. Fagnoux doit donc se réunir à l'une des deux autres communautés.

Des facteurs penchent pour en faveur de Thiaville : Fagnoux est partagé par le chemin de Raon à Ste Barbe en deux parties inégales : 162 ha côté Thiaville, 58 ha côté La Chapelle et seule la partie touchant Thiaville a des maisons. La liaison routière est nettement meilleure avec le chemin de Raon vers Thiaville alors que La Chapelle n'est reliée à Fagnoux que par une servitude.

Par contre, sentimentalement, Fagnoux est plus proche de La Chapelle ; n'a t'il pas adopté le cahier de doléances de La Chapelle de préférence à celui de Thiaville beaucoup moins revendicatif ?

Finalement, les trois Communautés optent pour un compromis : Fagnoux sera partagé entre les deux nouvelles Communes et le chemin de Raon à Ste Barbe servira de limite entre les deux communes.

La situation se présente ainsi en 1791 : Thiaville comprend Thiaville proprement dit (75 feux et 370 personnes), Fagnoux (hameau de 9 feux et 34 personnes), La Cense des Grands Feins (1 ménage - 9 personnes), Deux Censes du Prey Marcot (9 personnes), Deux Censes de dessous le Prey Marcot (11 personnes) soit en tout 422 habitants, La Chapelle (45 feux et 217 personnes).

Thiaville récupère une surface de 162 ha (la Section D du plan cadastral) et La Chapelle 58 ha (Section C).

Avec la nouvelle division administrative, le "finage de Thiaville" disparaît.

Un certain nombre de questions se pose au sujet de ce partage : comment se sont déroulées les opérations ? Qui a proposé ce compromis ? Les Communautés ont-elles été assemblées ? Ou s'en est-on remis aux Assemblées Municipales ? Un commissaire du gouvernement est-il intervenu ? Mystère !

Mystère d'autant plus épais qu'aucun document ne figure aux Archives Nationales comme l'écrit le Directeur Général Jean FAVIER dans sa lettre du 08 février 1983 :

"J'ai le regret de vous faire connaître que les recherches menées à votre intention par mes services tant dans les collections des Cartes et Plans, que dans les inventaires de la série D (Comité des Assemblées) et particulièrement D IV et D IV bis (Comité de Division du Territoire) ainsi que l'inventaire de la série F 2 (délimitation, réunion de communes) n'a fait apparaître aucun document concernant la création de la Commune de Thiaville sur Meurthe".

Aucune réaction défavorable comme le montre le rapport du Directeur du District de Lunéville du 25 septembre 1790 : "Depuis plus d'un mois les Municipalités ont été requises de présenter les rectifications qu'elles croiraient utiles ; ainsi nous supposons que celles qui ont gardé le silence adoptent la démarcation provisoire qui a été faite par l'Assemblée Nationale.